



SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT **VBA**

Avril 2025 - Décembre 2027

Bénéficiez d'aides financières
et d'un accompagnement
financier

GRATUIT



Economies d'énergies (isolation, menuiseries, chauffage...)



Rénovation complète
Prévention des risques liés à la
vétusté des installations



Adaptation du logement au
vieillessement et au handicap



Des travaux à engager ?
Un seul réflexe :
02 52 35 04 26
habitat.ccvba@citemetrie.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Bray
et de l'Anille



Les avantages du dispositif !



Assistance et conseils dans votre projet de travaux



Estimation du coût des travaux et aides financières mobilisables



Evaluation et audit technique du logement et montage des dossiers de subventions **GRATUITS**

Important

Ne commencez jamais les travaux sans avoir consulté notre opérateur, vous risqueriez de perdre le bénéfice d'aides éventuelles.

Chaque propriétaire choisit librement ses professionnels du bâtiment.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels (pose et fourniture) et sont conditionnés à l'obtention des autorisations administratives nécessaires (déclaration de travaux, permis de construire).

Les subventions restent conditionnées à la réglementation ANAH en vigueur.

Avec le soutien financier de l'ANAH, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a mis en place le SPRH. Ce service permet de bénéficier de financements spécifiques et de subventions pour vos travaux d'amélioration.

Pendant toute la durée de l'opération, l'équipe de Citémétrie, mandatée par la CCVBA, sera à votre disposition, gratuitement, pour tout renseignement, conseil technique et financier ainsi que pour l'aide au montage des dossiers de demandes de subventions.